



Strasbourg le 19 septembre 2016

SNUipp-FSU 67
10, rue de Lausanne
67000 STRASBOURG
tel : 03 90 22 13 15
courriel : snu67@snuipp.fr

A

Madame le Directeur académique
des services de l'éducation nationale
du Bas-Rhin

Objet : Alerte sociale

Madame l'inspectrice d'Académie,

Conformément aux dispositions de la loi 2008-790 du 20 août 2008, j'ai l'honneur de vous informer que le SNUipp-FSU67 dépose **une alerte sociale pour les maîtres formateurs du Bas-Rhin.**

Cette alerte portera sur toute l'année scolaire 2016/2017.

Les points suivants sont à l'origine de cette alerte sociale :

- Alors que la charge des EMF croît, la **quotité de décharge des EMF** n'a pas été modifiée par Madame la Rectrice comme le texte le permettrait.
Revendication : passage à un tiers de décharge de classe.
- Inéquité en fonction du **nombre de stagiaires suivis.**
Revendication : compensation pour les EMF ayant 4 stagiaires ou plus à suivre.
- Inéquité en fonction du **cycle des stagiaires suivis** (identique ou non à celui de l'EMF) :
L'accompagnement d'un stagiaire exerçant dans un autre cycle implique du temps supplémentaire pour mettre en place le suivi de ses stagiaires (dans le cadre du stage de pratique accompagnée). Pour l'EMF, il implique aussi des absences devant sa propre classe et du travail à préparer pour le remplaçant.
Revendication : compensation pour les EMF suivant des stagiaires d'un cycle différent du leur.
- Particularité de la **maternelle** (visites nécessairement en matinée) et éloignement de ces stagiaires de C1.
- Double casquette de **formateur et d'évaluateur** car l'EMF est aussi un visiteur ESPE (puisque dans l'académie de Strasbourg, il n'y a pas de double tutorat.)
- **Dévalorisation ressentie**, manque de reconnaissance des compétences des EMF :

ils sont cloisonnés dans des missions qui n'intéressent pas les formateurs de l'ESPE : visites de stagiaires, ALS.

- **Mission de référent** d'un admissible du nouveau CAFIPEMF.

Revendication : une contrepartie sur les ORS.

- **Heures ESPE** : contrairement à ce qui avait été évoqué en fin d'année aux EMF, leur volume d'intervention à l'ESPE est porté à 32h.

Revendication : passage à 26h.

- **Frais de déplacement** : simplification de la déclaration de frais et mise en paiement rapide. Délivrance systématique des ordres de mission sans avoir à les demander.

- Besoin de **stabilisation du cadre de fonctionnement des EMF** qui est modifié chaque année. Climat d'insécurité permanent. (Heures et interventions ESPE, modalités des rapports...)

- **ORS** : Séminaire de fin d'année et réunion de rentrée : quelle est la contre-partie ?

- **VAE** : une information précise doit être donnée aux EMF sur les procédures de la VAE.

Les EMF, à ce jour, considèrent que l'empilement de leurs missions impacte leur santé. Beaucoup songent à devenir MAT, afin de faire baisser la pression extrême qu'ils ressentent. Ils ont le sentiment que leur mission d'évaluateur prend le pas sur leur rôle de formateur. Pour assumer cette mission de formateur, ils ont besoin de temps pour se former et innover. C'est dans leur classe que les EMF mettent en place une pédagogie innovante. Il serait regrettable que leurs élèves pâtissent de leur surcharge de travail.

Je vous remercie de me faire parvenir, avant la négociation préalable, les **documents suivants** qui favoriseront le processus de négociation :

- Vade-mecum du maître-formateur
- Fiche-mission « référent d'un admissible au CAFIPEMF rénové »
- Liste des EMF ayant renoncé à exercer à cette rentrée et lors des 4 précédentes
- Liste des EMF du Bas-Rhin actualisée à la rentrée 2016
- Planning des étapes de l'attribution des stagiaires aux EMF : pourquoi cette information n'est-elle donnée aux stagiaires que le 29 août à 18h ?
- Plaquette explicative VAE et liste des master accessibles aux EMF.

Merci de m'informer de la date à laquelle vous recevrez la délégation intersyndicale SNUipp-FSU67, SE-UNSA, SGEN-CFDT pour procéder à la négociation préalable prévue par la réglementation. L'alerte sociale impactant l'ESPE, il nous semble pertinent que cette dernière y soit représentée.

Je vous prie d'agréer, Madame l'Inspectrice d'Académie, en notre attachement aux valeurs du service public d'Education et aux droits de ses personnels.

Pour le secrétariat départemental

Catherine Le Duff

